

Conseil Communautaire Séance du 15 Avril 2015 à MOLESMES

M. le Président Luc JACQUET ouvre la séance à 18h00 et procède à l'appel des représentants des communes :

Sont présents votant :

Andryes : Mrs Thierry DELHOMME, Jean-Marc LEGER; **Coulanges-sur-Yonne :** Mrs Jean-Claude GRASSET et Emmanuel DHUICQ et Mme Josiane STEINVILLE; **Courson-les-Carières :** Mrs Jean-Claude DENOS, Frédéric VASSENT, Dominique ANDRE, Patrick DUBOIS et Mme Jacqueline SUMEREAU; **Crain :** -; **Druyes-les-Belles-Fontaines :** Mrs Jean-Michel RIGAULT et Jean-Bernard GUIBERT; **Festigny :** Mme Michèle DONZEL-BOURJADE; **Fontenailles :** -; **Fontenay-sous-Fouronnes :** M. Jean-Pierre ROUSSELLE; **Fouronnes :** M. Luc JACQUET; **Lain :** M. Michel CHOCHOIS; **Lucy-sur-Yonne :** M. Eric FIALA; **Merry-Sec :** Mme Monique WLODARCZYK; **Merry-sur-Yonne :** Mme Françoise PIGNEUR; **Molesmes :** Gilbert PLESSY; **Mouffy :** Jean DESNOYERS; **Ouagne/Chastenay :** Mmes Catherine CORDIER, Christine DEBLON-SIMON et Mrs Paul CHOCAT, Christian MORIZOT; **Pousseaux :** -; **Sementron :** M. Jacques BALOUP; **Taingy :** Mme Patrice RENAUD et M. Benoît PUISSANT.

Sont absents excusés : M. Sylvain NOËL, Commune d'Andryes, a donné pouvoir à M. Luc JACQUET.

Sont absents : Mrs. Maurice BRAMOULLE et Jean-Claude LARDRY, Commune de Crain; M. Jacques DUPONT, Commune de Pousseaux.

Soit 29 votants, 16 communes sur les 19 sont représentées. Monsieur Gilbert PLESSY est nommé secrétaire de séance.

M. Luc JACQUET, Président, remercie les membres du Conseil Communautaire pour leur participation ainsi que les personnes présentes dans le public. Il présente Mme Sophie MEDULLA, Percepteur de Saint-Fargeau aux membres de l'Assemblée.

Puis, le Président demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour et de rajouter les points suivants :

- Centres de Loisirs : Convention de mise à disposition des locaux des communes de Courson et Ouagne,
- Ecole de Musique : Convention de mise à disposition de la Salle Culturelle au collège,
- Cabinet Médical : montant du loyer,
- Zone d'Activité : Projet d'extension des réseaux,
- Indemnité de conseil au receveur.

Monsieur le Président informe les Conseillers Communautaires qu'il a reçu la démission de Monsieur Jean DESNOYERS aux fonctions de 6^{ème} Vice-Président, Président et membre de la commission Finances.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 FEVRIER 2015 :

Le Compte-rendu du Conseil Communautaire du 18 Février 2015 est adopté à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 :

Vu les Articles L2121-14 et L2121-31 du CGCT,

Monsieur le Président donne tout d'abord la parole à Mme Marie-Agnès FABBIANO, responsable Financiers de la collectivité, afin qu'elle procède à la présentation des comptes administratifs 2014.

Ensuite, Monsieur le Président donne la parole à M. Jean-Claude DENOS, 1^{er} Vice-Président, afin de procéder au vote des comptes administratifs et quitte la salle.

1. COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL CCFVY (BP CCFVY) 2014 :

INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX CUMULES	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE N -1	24 619,26			524 877,03	24 619,26	524 877,03
ANNEE N	634 309,72	224 434,13	1 268 107,56	1 136 925,51	1 902 417,28	1 361 359,64
TOTAL	658 928,98	224 434,13	1 268 107,56	1 661 802,54	1 927 036,54	1 886 236,67
RESULTAT CUMULES	434 494,85			393 694,98	40 799,87	
RAR	55 879,00	379 477,00			55 879,00	379 477,00
TOTAL	490 373,85	379 477,00		393 694,98	96 678,87	379 477,00
RESULTAT DEFINITIF	110 896,85			393 694,98		282 798,13

Après délibération, le Conseil Communautaire, à la majorité (3 Contre – 24 Pour), adopte le Compte Administratif 2014 du BP CCFVY.

2. COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES (BAOM) 2014 :

INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX CUMULES	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE N -1		6 948,56		25 881,88	0,00	32 830,44
ANNEE N			576 960,40	576 443,55	576 960,40	576 443,55
TOTAL	0,00	6 948,56	576 960,40	602 325,43	576 960,40	609 273,99
RESULTAT CUMULES		6 948,56		25 365,03		32 313,59
RAR					0,00	0,00
TOTAL	0,00	6 948,56	0,00	25 365,03	0,00	32 313,59
RESULTAT DEFINITIF		6 948,56		25 365,03		32 313,59

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2014 du BAOM.

3. COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DES CENTRES DE LOISIRS (BACL) 2014 :

INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX CUMULES	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE N -1	4 149,44	0,00		12 941,52	4 149,44	12 941,52
ANNEE N	341,02	2 273,27	280 529,52	305 411,27	280 870,54	307 684,54
TOTAL	4 490,46	2 273,27	280 529,52	318 352,79	285 019,98	320 626,06
RESULTAT CUMULES	2 217,19			37 823,27		35 606,08
RAR	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAL	2 217,19	0,00	0,00	37 823,27	0,00	35 606,08
RESULTAT DEFINITIF	2 217,19			37 823,27		35 606,08

Après délibération, le Conseil Communautaire, à la majorité (3 Contre – 1 Abstention – 23 Pour), adopte le Compte Administratif 2014 du BACL.

4. COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DE L'ECOLE DE MUSIQUE (BAEM) 2014 :

INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX CUMULES	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE N -1		306,00	1 061,21		1 061,21	306,00
ANNEE N	3 391,00	4 441,50	95 965,35	107 075,00	99 356,35	111 516,50
TOTAL	3 391,00	4 747,50	97 026,56	107 075,00	100 417,56	111 822,50
RESULTAT CUMULES		1 356,50		10 048,44		11 404,94
RAR	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	10 048,44	0,00	11 404,94
RESULTAT DEFINITIF		1 356,50		10 048,44		11 404,94

Après délibération, le Conseil Communautaire, à la majorité (1 Abstention – 26 Pour), adopte le Compte Administratif 2014 du BAEM.

5. COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DE LA SALLE DE LA FORTERRE (BASF) 2014 :

INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX CUMULES	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE N -1		0,00		753,09	0,00	753,09
ANNEE N	0,00	0,00	8 248,51	8 808,82	8 248,51	8 808,82
TOTAL	0,00	0,00	8 248,51	9 561,91	8 248,51	9 561,91
RESULTAT CUMULES		0,00		1 313,40		1 313,40
RAR					0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	1 313,40	0,00	1 313,40
RESULTAT DEFINITIF		0,00		1 313,40		1 313,40

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2014 du BASF.

6. COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DES CRECHES (BACREC) 2014 :

INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX CUMULES	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE N -1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ANNEE N	9 555,78	0,00	177 140,40	158 648,34	186 696,18	158 648,34
TOTAL	9 555,78	0,00	177 140,40	158 648,34	186 696,18	158 648,34
RESULTAT CUMULES	9 555,78		18 492,06		28 047,84	
RAR					0,00	0,00
TOTAL	9 555,78		18 492,06	0,00	28 047,84	0,00
RESULTAT DEFINITIF	9 555,78		18 492,06		28 047,84	

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2014 du BACREC.

7. COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE (BAZA) 2014 :

INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX CUMULES	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE N -1		0,00		753,09	0,00	753,09
ANNEE N	0,00	0,00	8 248,51	8 808,82	8 248,51	8 808,82
TOTAL	0,00	0,00	8 248,51	9 561,91	8 248,51	9 561,91
RESULTAT CUMULES		0,00		1 313,40		1 313,40
RAR					0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	1 313,40	0,00	1 313,40
RESULTAT DEFINITIF		0,00		1 313,40		1 313,40

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2014 du BAZA.

Suite à la présentation des comptes administratifs les conseillers font plusieurs remarques :

- Concernant le Budget Principal : la délibération 2014-98, en date du 12 Juin 2014, décidait du remboursement anticipé de l'emprunt N°3483548 contracté par la Communauté de Communes du Pays de Coulanges sur Yonne en 2007 auprès de la Caisse d'Epargne, afin de réaliser les travaux de réhabilitation des bâtiments administratifs de Coulanges. Le remboursement n'a été effectué que partiellement.

→ Monsieur le Président explique que le Responsable Financiers de la collectivité l'a alerté en l'informant que le budget de la Communauté de Communes n'était pas en capacité de supporter le coût d'une telle dépense. La collectivité risquait le déficit. Monsieur le Président a donc pris la décision, après avis du responsable de la commission finances et de Mme le Percepteur de Saint-Fargeau, de ne procéder qu'à un remboursement partiel de l'emprunt.

- Concernant le budget annexe des Centres de Loisirs : Il est relevé que le remboursement de la mise à disposition du personnel pour l'animation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) sur les communes de Coulanges et Molesmes ne figure pas au compte administratif 2014 pour la période de septembre à décembre 2014.

→ Monsieur le Président précise que le remboursement de la mise à disposition du personnel pour les NAP sera effectué à la fin de l'année scolaire, au titre de 2014/2015, en une fois.

COMPTES DE GESTION 2014 :

Monsieur le Président donne la parole à Mme Sophie MEDULLA, Percepteur de Saint-Fargeau. Madame le Percepteur informe les membres de l'Assemblée que les Comptes de Gestion 2014 sont conformes aux Comptes Administratifs 2014 de la CCFVY.

VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT :

Monsieur le Président donne la parole à Mme Marie-Agnès FABBIANO, responsable Financiers de la collectivité, afin qu'elle procède à la présentation de l'affectation des résultats.

1. BUDGET PRINCIPAL CCFVY (BPCCFVY)

Fonctionnement :

Excédent 393 694.98 €

Investissement

Déficit - 434 494.85 €

RAR Dépenses - 55 879.00 €

RAR Recettes 379 477.00 €

Total investissement - 110 896.85 €

AFFECTATION DU RESULTAT BPCCFVY :

- R 002 282 798.13 €

- D 001 434 494.85 €

- R 1068 110 896.85 €

2. BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES (BAOM)

Fonctionnement :

Excédent 25 365.03 €

Investissement

Excédent 6 948.56€

AFFECTATION DU RESULTAT BAOM :

- R 002 25 365.03 €

- R 001 6 948.56 €

3. BUDGET ANNEXE CENTRES DE LOISIRS (BACL)

Fonctionnement :

Excédent 37 823.27 €

Investissement

Déficit 2 217.19 €

AFFECTATION DU RESULTAT BAEL :

- R 002	35 606.08 €
- D 001	2 217.19 €
- R 1068	2 217.19 €

4. BUDGET ANNEXE ECOLE DE MUSIQUE (BAEM)

Fonctionnement :

Excédent 10 048.44 €

Investissement

Excédent 1 356.50 €

AFFECTATION DU RESULTAT BAOM :

- R 002	10 048.44 €
- R 001	1 356.50 €

5. BUDGET ANNEXE SALLE FORTERRE (BASF)

Fonctionnement :

Excédent 1 313.40 €

Investissement :

0.00 €

AFFECTATION DU RESULTAT BASF :

- R 002	1 313.40 €
---------	------------

6. BUDGET ANNEXE CRECHES (BACREC)

Fonctionnement :

Déficit 18 492.06 €

Investissement

Déficit 9 555.78 €

AFFECTATION DU RESULTAT BACREC :

- D 002	18 492.06 €
- D 001	9 555.78 €

7. BUDGET ANNEXE ZONE ACTIVITES (BAZA)

Fonctionnement :

Excédent 14 740.93 €

Investissement /

Déficit 11 086.82 €

AFFECTATION DU RESULTAT BAZA :

- R 002	3 654.11 €
- D 001	11 086.82 €
- R 1068	11 086.82 €

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte l'affectation des résultats telle que détaillée ci-dessus.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2015 :

Monsieur le Président présente les propositions d'attribution de subvention pour l'année 2015.

Le Conseil Communautaire, après délibération, à la majorité (2 Abstention – 27 Pour), adopte les propositions de subventions 2015, pour un montant total de **11 975 €**, réparties de la façon suivante :

Compte 6574 :

Asso. Foot de Courson	1 500 €
Jeunesse Sportive Andryes (Foot)	1 500 €
Judo Club Coursonnais	200 €
Tennis Club Coulanges	300 €
Asso. des Cavaliers de Pesteau	300 €
Asso. Anciens Combattants	150 €
Animation Foire de Ouanne	750 €
Amis du patrimoine de Taingy	1 500 €
Asso. des Bibliothèques Coulanges	550 €
Forterre-Animation	600 €
Chorale René Rose	500 €
Echange Chorale Italienne	1 500 €
Mission Locale	2 625 €
TOTAL	11 975 €

PARTICIPATIONS POUR L'ANNEE 2015

Le Président présente les demandes de participations pour l'année 2015.

Le Conseil Communautaire, après délibération, à l'unanimité, adopte les propositions de participations 2015 suivantes :

<u>Compte 6574 :</u>	
Crèche BABISOUS	13 575 €
Crèche MOUTIERS	1 000 €
TOTAL CRECHES	14 575 €

<u>Compte 6554 :</u>	
Pays Puisaye Forterre * PETR Pays (20 179 €) * RAM (3 065 €) * SCOT (2 366 €)	25 610 €
Fourrière animale (1/hab)	5 376 €
Yonne Développement	810 €
TOTAL <u>Compte 6281</u>	31 796 €
GIP E-Bourgogne <u>Compte 6228 :</u>	4 250 €
YONNE en SCOT	585 €
TOTAL	4 439 €

19H00 – ARRIVE DE MONSIEUR BERNARD MOREAU, COMMUNE DE FONTENAILLES, PORTANT LE NOMBRE DE VOTANTS A 30.

Concernant la participation à la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre, dans le cadre de la compétence GEMAPI, le Conseil Communautaire, après délibération, à la majorité (3 Contre – 1 Abstention – 26 Pour), adopte la proposition de participation 2015 suivantes :

Compte 6554 :

Féd. Eaux Puisaye Forterre * GEMAPI	5 000 €
---	---------

Par conséquent, suite aux délibérations, les montants totaux imputés dans les comptes 6574, 6228, 6281 et 6554, au titre de 2015, sont les suivants :

Compte 6574 : 14 575 €,
 Compte 6228 : 585 €
 Compte 6281 : 4 439 €
 Compte 6554 : 36 796 €

TOURISME : PARTICIPATION AU PROJET D'ETUDE D'IMPACT PORTE PAR LA CC PORTES DE PUISAYE-FORTERRE :

Monsieur le Président donne la Parole à Monsieur Jean-Michel RIGAULT, 5^{ème} Vice-Président.

Le PETR du Pays Puisaye-Forterre ne possède plus la compétence Tourisme. Or, il est nécessaire de trouver une organisation avec l'ensemble des acteurs touristiques du territoire afin de développer le tourisme à l'échelle du Pays Puisaye-Forterre. Dans cet objectif, des études doivent être menées. La Communauté de Communes des Portes de Puisaye-Forterre se propose pour porter une étude d'impact à l'échelle du Pays, sur la base d'une participation de chacune des Communautés de Communes à hauteur de 750 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Adopte le principe d'une participation de la Communauté de Communes, estimée à 750 €, à l'étude touristique qui sera portée par la CC Porte de Puisaye-Forterre,
- Donne pouvoir de signature à Monsieur le Président pour toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET ANNEXE DE LA SALLE DE LA FORTERRE:

Monsieur le Président présente le Budget Annexe de la Salle de la Forterre 2015 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Article	Libellé	CA 2013	CA 2014	BP 2015
			Réalisé	Réalisé	PREVISIONS
011		Charges à caractère général	8 942,91	7 594,90	10 580,00
012		Charges de personnel et frais assimilés	568,00	653,61	4 200,00
DF		Total dépenses de fonctionnement	9 510,91	8 248,51	14 780,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Article	Libellé	CA 2013	CA 2014	BP 2015
			Réalisé	Réalisé	PREVISIONS
002		Résultat de fonctionnement reporté	146,00	753,09	1 313
74		Dotations, subventions et participations	9 003,00	7 679,59	12 667
75		Autres produits de gestion courante	1 115,00	920,00	800
77		Produits exceptionnels divers	0,00	209,23	0
RF		Total recettes de fonctionnement	10 264,00	9 561,91	14 780,00

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de voter le Budget de la Salle de la Forterre 2015 tel qu'il a été présenté.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le Budget Annexe de la Salle de la Forterre (BASF) 2015.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET ANNEXE DE L'ECOLE DE MUSIQUE :

Monsieur le Président présente le Budget Annexe de l'Ecole de Musique 2015 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	CA 2013	CA 2014	BP 2015
		Réalisé	Réalisé	PREVISIONS
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	1 061,21	
011	Charges à caractère général	10 944,83	10 273,00	22 800
012	Charges de personnel et frais assimilés	76 728,00	82 144,08	83 000
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	4 043
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	3 549,00	3 548,50	2 055
65	Autres charges de gestion courante	169,00	0,00	250
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	500
DF	Total dépenses de fonctionnement	91 390,83	97 026,79	112 648,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	CA 2013	CA 2014	BP 2015
		Réalisé	Réalisé	PREVISIONS
002	Résultat de fonctionnement reporté	954,29	0,00	10 048
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	3 390,00	3 391,00	1 105
70	Produits des services, du domaine et	45 705,00	37 232,00	34 945
74	Dotations, subventions et participations	39 925,41	66 452,00	66 550
77	Produits exceptionnels	354,92	0,00	0
RF	Total recettes de fonctionnement	90 329,62	107 075,00	112 648,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	CA 2013	CA 2014	BP 2015
		Réalisé	Réalisé	PREVISIONS
001	Solde d'exécution de la section	38,66	0,00	0
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	3 390,00	3 391,00	1 105
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 307
DI	Total dépenses d'investissement	3 428,66	3 391,00	3 412,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	CA 2013	CA 2014	BP 2015
		Réalisé	Réalisé	PREVISIONS
001	Solde d'exécution de la section	0,00	306,00	1 357
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	3 549,00	3 548,50	2 055
10	Dotations, fonds divers et réserves	185,66	893,00	0
RI	Total recettes d'investissement	3 734,66	4 747,50	3 412,00

Suite à la présentation du BAEM, il est souligné que, depuis 2012, la participation des parents diminue tandis que la participation de la collectivité augmente. Monsieur le Président rappelle l'historique de l'Ecole de Musique qui explique ce phénomène.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de voter le Budget Annexe de l'Ecole de Musique 2015 tel qu'il a été présenté.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à la majorité (5 Abstention – 25 Pour), adopte le Budget Annexe de l'Ecole de Musique (BAEM) 2015.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE :

Monsieur le Président présente le Budget Annexe de la Zone d'Activité 2015 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	CA 2014		CA 2014	BP 2015
			VOTE	BP - de 01 à 04/2014	BAZA - de 05 à 12/2014	CUMULE	PREVISIONS
011		Charges à caractère général	10 900	800,00	5 319,67	6 119,67	10 900
023		Virement à la section Invest.	11 100	0,00	0,00	0,00	10 698
012		Charges de personnel et frais assimilés	0	0,00	0,00	0,00	0
65		Charges de gestion courante	0	0,00	0,00	0,00	0
66		Charges financières	7 900	0,00	7 852,34	7 852,34	7 370
67		Charges exceptionnelles	0	0,00	0,00	0,00	0
040		Amortissements	0	0,00	0,00	0,00	0
DF		Total dépenses de fonctionnement	29 900	800,00	13 172,01	13 972,01	28 968

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	CA 2014		CA 2014	BP 2015
			VOTE	BP - de 01 à 04/2014	BAZA - de 05 à 12/2014	BAZA CUMULE	
002		Résultat de fonctionnement reporté	0	0,00	0,00	0,00	3 655
013		Atténuation de charges	0	0,00	0,00	0,00	0
70		Produits des services	800	0,00	812,94	812,94	780
74		Dotations, subventions et participations	22 300	0,00	23 900,00	23 900,00	19 733
75		Autres produits de gestion courante	4 800	1 600,00	3 200,00	4 800,00	4 800
77		Produits exceptionnels	2 000	0,00	0,00	0,00	0
RF		Total recettes de fonctionnement	29 900	1 600,00	27 912,94	29 512,94	28 968

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015
			PREVISIONS	REALISAT°	PREVISIONS
001		DEFICIT ANTERIEUR	0	0,00	11 087
16		Emprunts et dettes assimilées	22 900	22 894,82	23 410
21		Immobilisations corporelles	0	0,00	5 000,00
DI		Total dépenses d'investissement	22 900	22 894,82	39 497

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015
			PREVISIONS	REALISAT°	PREVISIONS
001		EXCEDENT ANTERIEUR	0	0,00	0
021		Virement de la section de fonctionnement	11 100	0,00	10 698
10		Dotations, fonds divers et réserves	0	0,00	11 087
13		Subventions d'investissement	0	0,00	0
16		Emprunts et dettes assimilées	11 800	11 808,00	17 712
RI		Total recettes	22 900	11 808,00	39 497

Lors de la présentation, il est constaté que le report d'affectation au 1068, pour un montant de 11 087 €, a été oublié. Il est décidé de procéder aux modifications nécessaires tout de suite. Sachant que ces modifications impacteront également le Budget Principal de la CCFVY.

Suite à la présentation du BAZA, il est précisé qu'un travail sur la Zone d'Activité va être effectué pour faire le point sur l'ensemble des contrats et l'historique de la Zone.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de voter le Budget Annexe de la Zone d'Activité (BAZA) 2015 avec les modifications précédemment mentionnées.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à la majorité (2 Abstention – 28 Pour), adopte le Budget Annexe de la Zone d'Activité (BAZA) 2015.

PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE DES CENTRES DE LOISIRS :

Monsieur le Président présente le Budget Annexe des Centre de Loisirs 2015.

Il précise que le Budget prévisionnel est présenté sous deux formes : la première colonne « BP 2015 » présente une proposition avec les activités habituelles des Centres de Loisirs (sans les NAP), la deuxième colonne « BP 2015 » présente un budget avec les NAP organisées par les Centres de Loisirs pour la période de septembre à décembre 2015 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ch.	Article	Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015	BP 2015
			TOTAL	TOTAL	Sans NAP TOTAL	Avec NAP sept-déc
011		Charges à caractère général	79 288	63 095,05	88 200	91 883
012		Charges de personnel et frais assimilés	241 052	217 434,47	228 327	248 682
023		Virement à la section d'investissement	0	0,00	5 180	5 180
65		Autres charges de gestion courante	200	0,00	400	400
67		Charges exceptionnelles	200	0,00	200	200
Total dépenses fonct.			320 740	280 529,52	322 307	346 345
TOTAL CA 2014				280 529,52		

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Art.	Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015	BP 2015
			TOTAL	TOTAL	Sans NAP TOTAL	Avec NAP sept-déc
002		Résultat de fonctionnement reporté	12 941,00	12 941,52	35 606	35 606
13		Atténuations de charges	9 600	0,00	0	0
70		Produits des services, du domaine et ventes diverses	66 093,00	73 183,23	65 483	68 663
74		Dotations, subventions et participations	233 366,00	232 078,04	221 218	242 076
75		Autres produits de gestion courante	0,00	150,00	0	0
77		Produits exceptionnels	0,00	0,00	0	0
Total recettes de fonctionnement			322 000,00	318 352,79	322 307	346 345
TOTAL CA 2014				318 352,79		

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015
			PREVISIONS	REALISAT°	PREVISIONS
001		DEFICIT ANTERIEUR	1 554	4 149,44	2 217
21		Immobilisations corporelles	350	341,02	12 982
DI		Total dépenses d'investissement	1 904	4 490,46	15 199

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015
			PREVISIONS	REALISAT°	PREVISIONS
001		EXCEDENT ANTERIEUR	0	0,00	0
021		Virement de la section de fonctionnement	0	0,00	5 180
10		Dotations, fonds divers et réserves	2 201	2 273,27	1 687
13		Subventions d'investissement	2 299	0,00	8 332
RI		Total recettes	4 500	2 273,27	15 199

Monsieur le Président précise que le BACL a été présenté aux Conseillers globalisé, sans distinction des différentes structures Centres de Loisirs, afin d'en faciliter la lecture. Lors des réunions de la Commission Finances une présentation par structure, avec une colonne des totaux cumulés avait été faite.

Monsieur le Président souligne l'intérêt de mettre en place les NAP et rappelle qu'après avoir consulté les services de la Préfecture et différents services juridiques, il est certain que la Communauté de Communes est compétente puisque les NAP appartiennent au domaine périscolaire, elles sont donc comprises dedans. Il souhaite pouvoir offrir aux familles et aux enfants un même niveau de service sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, Monsieur le Président estime que les NAP, qui ont été mises en place par les communes pour l'année scolaire 2014/2015, compliquent l'organisation des Centres de Loisirs, voire leurs font de la concurrence, ce qui entraîne une perte de dynamisme qui pourrait se traduire, à moyen terme, par une baisse de la fréquentation.

Toutefois, les Conseillers Communautaires ne sont pas tous convaincus que la compétence NAP est bien du domaine de la Communauté de Communes, ils demandent un courrier de la Préfecture pour confirmer cette affirmation.

Par conséquent, les Conseillers décident à la majorité de voter le BACL 2015 que sur les activités habituelles des Centres de Loisirs, soit sans les NAP.

Suivant la décision des Conseillers Communautaires, Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de voter le Budget Annexe des Centres de Loisirs 2015, tel que présenté sans les NAP (Total des Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 322 307 €).

Après délibération, le Conseil Communautaire, à la majorité (4 Contre – 8 Abstention – 18 Pour), adopte le Budget Annexe des Centres de Loisirs (BACL) 2015.

21H00 – DEPART DE MONSIEUR BENOIT PUISSANT, COMMUNE DE TAINGY, PORTANT LE NOMBRE DE VOTANTS A 29.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET ANNEXE DES CRECHES :

Monsieur le Président présente le Budget Annexe des Crèches 2015.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ch.	Article	Libellé	CA 2014	CA 2014	CA 2014	BP 2015	BP 2015	BP 2015
			BP/POUR INFO	BACREC	TOTAL/PR INFO	COQUELICOTS	MIRABELLE	TOTAL
002		Resultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	6 163	12 330	18 493
011		Charges à caractère général	11 561,16	19 688,93	31 250,09	30 777	30 681	61 458
012		Charges personnel et frais assimilés	48 085,23	154 589,28	202 674,51	137 632	114 920	252 552
022		Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0	0	0
023		Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	17 381	4 675	22 056
042		Opé. d'ordre transf. entre sect°	0,00	0,00	0,00	0	0	0
65		Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0	0	0
66		Charges financières	977,17	2 862,19	3 839,36	3 400	100	3 500
67		Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0	510	510
DF		Total dépenses de fonctionnement	60 623,56	177 140,40	237 763,96	195 353	163 216	358 569
TOTAL GENERAL			237 763,96			358 569		

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Ch.	Art.	Libellé	CA 2014	CA 2014	CA 2014	BP 2015	BP 2015	BP 2015
			BP/POUR INFO	BACREC	TOTAL/PR INFO	COQUELICOTS	MIRABELLE	TOTAL
002		Résultat fonct. reporté	0,00	0,00	0,00	0	0	0
042		Opé. d'ordre transferts entre sect°	0,00	0,00	0,00	0	0	0
70		Produits sces, dom. et vtes div.	11 744,21	15 486,90	27 231,11	18 100	23 450	41 550
74		Dotations, subvent° et participat°	35 479,05	143 161,44	178 640,49	177 253	139 766	317 019
77		Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0	0	0
RF		Total recettes de fonctionnement	47 223,26	158 648,34	205 871,60	195 353	163 216	358 569
TOTAL GENERAL			205 871,60			358 569		

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Article	Libellé	CA 2014	CA 2014	CA 2014	BP 2015	BP 2015	BP 2015
			BP/POUR INFO	BACREC	CUMULE	COQUELICOTS	MIRABELLE	TOTAL
001		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	7 281	2 275	9 556
040		Opé. d'ordre transferts entre sect°	0,00	0,00	0,00	0	0	0
16		Immobilisations incorporelles	2 380,57	9 555,78	11 936,35	10 100	2 400	12 500
21		Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0	0	0
DI		Total dépenses d'invest.	2 380,57	9 555,78	11 936,35	17 381	4 675	22 056
TOTAL GENERAL			11 936,35			22 056		

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Art.	Libellé	CA 2014	CA 2014	CA 2014	BP 2015	BP 2015	BP 2015
			BP / POUR INFO	BACREC	CUMULE	COQUELICOTS	MIRABELLE	TOTAL
001		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0	0	0
021		Virement de la sect° de fonct.	0,00	0,00	0,00	17 381	4 675	22 056
040		Opé. d'ordre de transferts entre sect°	0,00	0,00	0,00	0	0	0
10		Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0	0	0
RI		Total recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	17 381	4 675	22 056
TOTAL GENERAL			0,00			22 056		

Suite à la présentation du budget, il est précisé que la crèche Mirabelle est devenue une micro-crèche de 10 places à la rentrée de Septembre 2014. La crèche Les Coquelicots (13 places) a, pour sa part, ouvert le 06 Octobre 2014. Pour les trois premiers mois de fonctionnement, on constate une progression des inscriptions lentes, les familles avec de jeunes enfants s'étant déjà organisées à la rentrée de Septembre. Toutefois, la Directrice a reçu plusieurs familles pour des inscriptions à la rentrée de septembre 2015. A ce jour, 34 familles sont inscrites, mais les enfants accueillis ne sont pas à temps complets.

Une campagne de communication va être mise en place en partenariat avec la CAF au travers d'un mailing adressé aux allocataires qui ont de jeunes enfants.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de voter le Budget Annexe des Crèches 2015 tel qu'il a été présenté.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le Budget Annexe des Crèches (BACFVY) 2015.

PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES :

Monsieur le Président présente le Budget Annexe des Ordures Ménagères 2015 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015
011		Charges à caractère général	900	196,76	900
012		Charges de personnel et frais assimilés	0	0,00	0
042		Opé. d'ordre de transferts entre sections	0	0,00	0
65		Autres charges de gestion courante	640 090	576 763,64	594 951
66		Charges financières	0	0,00	0
67		Charges exceptionnelles	0	0,00	0
DF		Total dépenses de fonctionnement	640 990	576 960,40	595 851

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CH.	Article	Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015
002		Résultat de fonctionnement reporté	25 882	25 881,88	25 365
042		Opé. d'ordre de transferts entre	0	0,00	0
70		produits des sces, dom., et ventes	0	22,21	0
73		Impôts et taxes	575 212	576 403,00	570 486
74		Dotations, subventions et participations	39 896	0,00	0
77		Produits exceptionnels	0	18,34	0
RF		Total recettes de fonctionnement	640 990	602 325,43	595 851

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015
040		Opé. d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0
10		dotations et fds divers	0,00	0,00	0
21		Immobilisations corporelle	6 949,00	0,00	6 949
DI		Total dépenses d'investissement	6 949,00	0,00	6 949

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015
001		Solde d'exécution de la section	6 949	6 948,56	6 949
040		Opé. d'ordre de transferts entre sections	0	0,00	0
RI		Total recettes d'investissement	6 949	6 948,56	6 949

VOTE DU TAUX DE LA TEOM 2015 :

Vu les dispositions des articles 1636B sexies et 1609 quater du Code Général des Impôts.

Monsieur le Président présente l'état des bases prévisionnelles concernant le Budget Annexe des Ordures Ménagères.

Il rappelle au Conseil Communautaire que, suite à la fusion des Communautés de Communes de Forterre et du Pays de Coulanges-sur-Yonne, par délibération n°2014-14, en date du 14 Janvier 2014, deux zones ont été instaurées sur le territoire de la Communauté de Communes afin de permettre de voter des taux de taxe différents par zone et de faciliter l'harmonisation du mode de financement du service d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers.

Il rappelle également que par délibération n°2014-89, en date du 16 Mai 2014, le début du lissage des taux a été fixé à compter de 2014 sur une durée de 5 ans.

Toutefois, considérant les besoins pour l'équilibre du budget annexe des ordures ménagères et sur avis de la commission Finances, Monsieur le Président propose de fixer le taux des deux zones à 14,50% pour 2015 :

POUR LA ZONE 1 – BASE D'IMPOSITION PREVISIONNELLES : 2 404 395 €

Composée des Communes de Courson-les-Carières, Druyes-les-Belles-Fontaines, Fontenailles, Fontenay-sous-Fouronnes, Fouronnes, Lain, Merry-Sec, Molesmes, Mouffy, Ouanne/Chastenay, Sementron et Taingy.

Le Président propose au Conseil Communautaire de fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de la Zone 1 à **14,50%** pour l'année 2015 :

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)	BASES IMPOSITION	TAUX 2015	PRODUITS 2015
ZONE 1	2 404 395	14.50	348 637

POUR LA ZONE 2 – BASE D'IMPOSITION PREVISIONNELLES : 1 529 993 €

Composée des Communes d'Andryes, Coulanges-sur-Yonne, Crain, Festigny, Lucy-sur-Yonne, Merry-sur-Yonne et Pousseaux.

Le Président propose au Conseil Communautaire de fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de la Zone 2 à **14,50%** pour l'année 2015 :

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)	BASES IMPOSITION	TAUX 2015	PRODUITS 2015
ZONE 2	1 529 993	14.50	221 849

Soit un total des produits de la TEOM (ZONE 1 + ZONE 2) : 570 486 €.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide de fixer le taux de la ZONE 1 à 14,50% sur la base de 2 404 395 €,
- Décide de fixer le taux de la ZONE 2 à 14,50% sur la base de 1 529 993 €,
- Donne pouvoir de signature au Président pour toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

VOTE DU BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES 2015 :

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de voter le Budget des Ordures Ménagères 2015 tel qu'il a été présenté.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le Budget Annexe des Ordures Ménagères (BAOM) 2015.

PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL CCFVY 2015 :

Monsieur le Président présente le Budget Principal de la CCFVY 2015 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ch.	Art.	Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015
			VOTE	CCFVY	CCFVY
011		Charges à caractère général	140 513	85 766,85	111 560
012		Charges pers. frais ass.	718 428	669 969,93	798 652
014		Atténuations de produits	72 214	72 214	72 429
023		Virement à la sect° invest.	180 787	0,00	18 284
042		Opé. ordre entre sect°	4 756	4 749,00	4 749
65		Autres charges gest° cour.	486 379	406 016,01	487 657
66		Charges financières	36 680	29 391,77	12 110
67		Charges exceptionnelles	100	0,00	200
DF		Total dépenses fonct.	1 639 857	1 268 107,56	1 505 641

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Ch.	Art.	Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015
			VOTE	CCFVY	CCFVY
013		Atténuations de charges	21 166	36 495,50	140 000
70		Produits des sces, du dom. et vtes div.	432 772	393 043,83	480 249
73		Impôts et taxes	415 018	449 117,00	446 746
74		Dotations, subventions et participations	204 024	224 478,23	136 497
75		Autres produits de gestion courante	17 000	13 297,36	19 350
77		Produits exceptionnels	25 000	20 493,59	0
RF		Total recettes de l'exercice	1 114 980	1 136 925,51	1 222 842
002		Résultat de fonctionnement reporté	524 877	524 877,03	282 799
RF		Total recettes de fonctionnement	1 639 857	1 661 802,54	1 505 641
		RESULTAT		393 695	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Art.	Op°	Libellé	BP 2014	CA 2014	RAR	BP 2015
001			Solde exécut° Invest. reporté	24 620	24 619,26	0	434 495
020			Dépenses imprévues	0	0,00	0	0
16			Emprunts et dettes assimilées	124 630	103 617,01	0	31 600
20			Immobilisations incorporelles	33 158	17 536,49	5 550	5 000
21			Immobilisations corporelles	141 030	67 984,75	15 694	92 148
23			Immobilisations en cours	427 303	392 667,07	34 635	0
45			Comptabilité distincte rattachée	52 505	52 504,40	0	0
DI			Total dépenses d'investissement	803 246	658 928,98	55 879	563 243
DI			TOTAL GENERAL	803 246	658 928,98	619 122	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Article	Opérat°	Libellé	BP 2014	CA 2014	RAR	BP 2015
001			Solde d'exécut° de la sect° d'invest. rep orté	0	0,00	0	0
021			Virement de la section de fonctionnement	180 787	0,00	0	18 284
024			Produits de cession d'immobilisation	4 596	0,00	0	0
040			Opé. d'ordre de transferts entre sections	4 756	4 749,00	0	4 749
10			Dotations, fonds divers et réserves	139 175	99 421,43	39 754	118 360
13			Subventions d'investissement	456 932	114 209,70	339 723	38 252
16			Emprunts et dettes assimilées	17 000	6 054,00	0	60 000
RI			Total recettes d'investissement	803 246	224 434,13	379 477	239 645
RI			TOTAL GENERAL	803 246	224 434,13	619 122	

Suite à l'oubli du de l'affectation des résultats au 1068 du BAZA le Budget Principal est modifié aux comptes 6248 (+ 11 087 €) et 6574 (- 11 087 €).

VOTE DES 4 TAXES 2015 :

Article 1638-0 bis du Code Général des Impôts,

Monsieur le Président, après avis à la majorité des membres du Conseil Communautaire, présente le tableau des 4 Taxes 2015 avec les taux de la taxe habitation, de la taxe foncière pour le bâti et le non bâti, de la cotisation foncière des entreprises (ancienne TP), de la FPZ et de la FPE maintenus, soit :

Taxe d'Habitation : 3,43%

Taxe Foncière (Bâti) : 2,70%
 Taxe Foncière (Non Bâti) : 6,50%
 Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 2,98%

Fiscalité Professionnel de Zone (FPZ) : 22,20%
 Fiscalité Professionnel Eolienne (FPE) : 22,51%

Après délibération le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer les taux des 4 taxes selon les calculs mentionnés ci-dessous :

TAXES	BASES IMPOSITION	TAUX 2015	PRODUITS 2015
HABITATION	5 957 000	3.43	204 325
FONCIERE (bâti)	4 253 000	2.70	114 831
FONCIERE (non bâti)	660 700	6.50	42 946
COTISATION FONCIERE ENTREPRISES (CFE)	563 600	2.98	16 795
SOUS-TOTAL 1			378 897
FISCALITE PROF. DE ZONE (FPZ)	96 400	22.20	21 401
FISCALITE PROF. EOLIENNE (FPE)	0	22.51	0
SOUS-TOTAL 2			21 401
CVAE			16 448
ALL. COMPENSATRICES – TH, TFB, TFNB			13 894
PRELEVEMENT GIR			- 72 214
TOTAL GENERAL			358 426

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL CCFVY 2015 :

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de voter le Budget Principal CCFVY 2015 tel qu'il a été présenté.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à la majorité (3 Contre – 3 Abstention – 23 Pour), adopte le Budget Principal CCFVY (BPCCFVY) 2015.

CENTRES DE LOISIRS : TARIFS SEJOURS 2015 :

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la CAF a demandé l'application des Tarifs selon le Quotient Familial (QF) même pour les Séjours. Il précise que 5 Tranches de Quotient Familial (QF) ont été établie et propose de moduler les tarifs de la façon suivante, pour l'année 2015 :

TRANCHE 1 : QF inférieur à 670 €
 TRANCHE 2 : QF entre 671 € et 850 €
 TRANCHE 3 : QF entre 851 € et 1 000 €
 TRANCHE 4 : QF entre 1 001 € et 1 250 €
 TRANCHE 5 : QF supérieur à 1 250 €

CENTRE DE LOISIRS DE FORTERRE	PRIX DU SEJOUR SELON QUOTIENT FAMILIAL				
	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4	TRANCHE 5
MINI-CAMPS					
ESCALADE	100 €	105 €	115 €	125 €	135 €
MINI-EQUITATION (3 jrs et 2 nuits)	81 €	85 €	90 €	99 €	108 €
SPORTS/NATURE	150 €	155 €	160 €	165 €	170 €
MULTISPORTS	75 €	79 €	85 €	93 €	101 €
EQUITATION	145 €	155 €	165 €	175 €	190 €
POTERIE/PÊCHE	91 €	98 €	105 €	112 €	119 €
CIRQUE	105 €	113 €	125 €	137 €	149 €
ARTISTIQUE/DANSE					
PENICHETTE	75 €	80 €	90 €	100 €	120 €

Les séjours ont une durée de 5 jours et 4 nuits, sauf les « Mini-séjours » qui durent 3 jours et 2 nuits.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Adopte les tarifs des Séjours, tels que détaillés ci-dessus, applicables pour l'année 2015,
- Donne pouvoir de signature au Président pour toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

CENTRES DE LOISIRS : OPERATION D'EQUIPEMENT SUR LES TROIS SITES :

Monsieur le Président présente aux membres de l'Assemblée, un projet d'acquisition de petits équipements pour les trois sites d'accueil des Centres de Loisirs.

1. PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Président présente le plan de financement prévisionnel de l'opération. Il précise que des modifications pourront être apportées en fonction des devis définitifs.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, Adopte le projet d'opération d'équipement des Centres de Loisirs, sur les trois sites, ainsi que le plan de financement suivant :

DEPENSES (en €)	
Montant prévisionnel de l'OPERATION	10 706,89
TOTAL OPERATION HT	10 706,89
TVA 20%	2 141,38
TOTAL OPERATION TTC	12 848,27

RECETTES (en €)	
SUBVENTIONS OPERATION	
MSA de BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	2 500,00
CAF de l'YONNE	3 533,28
TOTAL SUBVENTIONS OPERATION	6 033,28
AUTOFINANCEMENT OPERATION	
CC FORTERRE-VAL D'YONNE	4 673,61
TOTAL OPERATION HT	10 706,89
FCTVA (récupéré par la CCFVY)	2 025,02
TVA – FCTVA (à la charge de la CCFVY)	116,36
TOTAL OPERATION TTC	12 848,27

2. DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Président propose de solliciter l'aide de partenaires financiers pour l'opération d'équipement des Centres de Loisirs, sur les trois sites.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Sollicite l'aide de la MSA de Bourgogne Franche-Comté, pour un montant de **2 500 €**,
- Sollicite l'aide de la CAF de l'YONNE, pour un montant de **3 533,28 €**,
- Donne pouvoir de signature à Monsieur le Président pour toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

DELEGUE A LA FEDERATION DES EAUX DE PUISAYE-FORTERRE :

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que par délibération en date du 18 Décembre 2014, la Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre a validé le principe de l'adhésion de la Communauté de Communes pour l'exercice de la compétence « GEMAPI ».

Il précise qu'il est maintenant nécessaire de désigner un délégué représentant la Communauté de Communes au sein du Conseil Syndical :

Titulaires (1) :

Christian MORIZOT

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide de nommer Monsieur Christian MORIZOT délégué au Conseil Syndical de la Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre,
- Donne pouvoir de signature à Monsieur le Président pour toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

CENTRES DE LOISIRS: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX, COMMUNE DE COURSON :

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée, que la commune de Courson-les-Carières met à disposition de la Communauté de Communes, à titre gratuit, des locaux communaux afin d'accueillir l'accueil périscolaire et le Centre de Loisirs.

La Convention établie en 2012 s'est achevée le 31 Mars dernier, il convient donc de la reconduire.

Monsieur le Président présente le projet de convention aux Conseillers.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Adopte la convention établie entre la Commune de Courson-les-Carières et la Communauté de Communes de Forterre-Val d'Yonne portant sur la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux communaux pour le fonctionnement des Centres de Loisirs,
- Donne pouvoir de signature à M. le Président pour signer la convention et toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

CENTRES DE LOISIRS: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX, COMMUNE DE OUANNE :

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée, que la commune de Ouanne met à disposition de la Communauté de Communes, à titre gratuit, des locaux communaux afin d'accueillir l'accueil périscolaire et le Centre de Loisirs.

La Convention établie en 2012 s'est achevée le 31 Décembre 2014, il convient donc de la reconduire.

Monsieur le Président présente le projet de convention aux Conseillers.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Adopte la convention établie entre la Commune de Ouanne et la Communauté de Communes de Forterre-Val d'Yonne portant sur la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux communaux pour le fonctionnement du Centre de Loisirs,
- Donne pouvoir de signature à M. le Président pour signer la convention et toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Monsieur le Président précise que la convention portant sur la mise à disposition des locaux avec la commune de Coulanges-sur-Yonne est reportée, à la demande de cette dernière, à un prochain Conseil Communautaire.

ECOLE DE MUSIQUE: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA SALLE CULTURELLE AU COLLEGE DE COURSON :

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée, que la Communauté de Communes met à disposition du Collège de Courson, à titre gratuit, la salle de l'Auditorium de la Salle Culturelle en vue des activités du Professeur de Musique du Collège.

La Convention établie pour l'année scolaire 2013/2014 s'est achevée le 30 Juin 2014, il convient donc de la reconduire.

Monsieur le Président présente le projet de convention aux Conseillers.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Adopte la convention établie entre la Communauté de Communes de Forterre-Val d'Yonne et le Collège de Courson-les-Carières portant sur la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de l'Auditorium de la Salle Culturelle en vue des activités du Professeur de Musique du Collège,
- Donne pouvoir de signature à M. le Président pour signer la convention et toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

CABINET MEDICAL : MONTANT DU LOYER :

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que la Communauté de Communes est propriétaire d'un Cabinet Médical, situé sur la commune de Coulanges-sur-Yonne.

Les locaux du cabinet sont constitués de 2 salles d'attente, 2 cabinets, 1 salle d'examen et des toilettes.

Un logement est également attenant, il s'agit d'un appartement en duplex de 73 m² pour chacun des deux niveaux, avec 5 chambres.

Monsieur le Président propose de fixer les loyers de la façon suivante :

- Cabinet Médical : 400 €/mois hors charges,

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide de fixer le montant du loyer du Cabinet Médical selon les modalités détaillées ci-dessus,
- Dit que la décision, pour fixer le montant du loyer de la partie logement, est reportée à une date ultérieure,
- Précise que le montant des charges sera demandé aux locataires selon les consommations,
- Donne pouvoir de signature à Monsieur le Président pour toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

ZONE D'ACTIVITE : PROJET D'EXTENSION DES RESEAUX :

Monsieur le Président présente aux membres de l'Assemblée :

- la délibération n° 2013/154 de la Communauté de Communes du Pays de Coulanges-sur-Yonne (CCPCY), en date du 10 Décembre 2013, par laquelle, afin de soutenir le projet de création d'une chambre funéraire de l'entreprise BILLON, la CCPCY s'est engagée à amener les réseaux au droit du terrain de la section ZE n°68,
- le courrier de PF-MARBRERIE BILLON, en date du 02 Février 2015, dans lequel les entrepreneurs, Monsieur et Madame BILLON, informent que le projet de création d'une maison funéraire est pour le moment en « stand-by » en raison de la création d'une chambre funéraire à Clamecy par une autre entreprise de Pompes Funèbres.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Annule la délibération n° 2013/154 de la Communauté de Communes du Pays de Coulanges-sur-Yonne, en date du 10 Décembre 2013,
- Précise qu'une étude des coûts d'extension des réseaux au droit du terrain sera menée, si le projet de l'entreprise BILLON est relancé, et soumise à l'avis du Conseil Communautaire,
- Donne pouvoir de signature à Monsieur le Président pour toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR

Monsieur le Président présente le décompte des indemnités de conseil de Mme Denise ORSINI Receveur Municipal à la Perception de Saint-Fargeau au titre de 2014, pour une durée effective des fonctions de 10,4 mois, soit 551,20 € brut à verser.

La dépense prévue au compte 6225 du BP 2015 est de 1 000 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à la majorité (2 Contre -27 Pour) :

- Décide d'attribuer les indemnités de comptable à Madame Denise ORSINI d'un montant total brut de 551,20 €,
- Donne pouvoir de signature à Monsieur le Président pour toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES :

- **AGENDA DES REUNIONS DE MAI :** Monsieur le Président communique les dates des prochaines réunions.
04 Mai : Réunion des Vice-Présidents,
12 Mai : Bureau Communautaire,
21 Mai : Conseil Communautaire,
29 Mai : Inauguration du Parc Eolien.
- **REUNION SUR LA METHANISATION :** Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que dans le cadre de la démarche TEPOS une réunion sur la méthanisation, organisée en partenariat avec la CC des Portes de Puisaye-Forterre et la Chambre d'Agriculture, s'est tenue à Etais-la-Sauvin le 09 Avril dernier. Au total 25 agriculteurs étaient présents dont 5 éleveurs de la CC Forterre-Val d'Yonne. L'objectif de cette réunion est d'accompagner les exploitants pour concrétiser leur projet de création d'une unité de méthanisation. La Chambre d'Agriculture met à disposition un agent dédié aux dossiers « Méthanisation ». Lors de cette réunion, il a été convenu d'organiser deux demi-journées de visite sur le terrain pour observer des unités en fonctionnement.
- **PROJET EOLIEN:** Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jacques BALOUP chargé du suivi du projet éolien. Les études sur les projets d'extension sont en cours. Des mâts de mesure de vitesse du vent

ont été posés à Merry-Sec et Sementron. Une rencontre sera programmée avec EOLE-RES à l'issu des études afin d'élaborer un diagnostic de territoire. Monsieur BALOUP précise qu'il pense qu'il serait bien de rencontrer l'Association de Protection de l'environnement afin de lui présenter le projet.

- **BILAN SUR L'ANNEE DE FUSION** : Monsieur le Président donne un bref aperçu chiffré de la charge de travail des services administratifs de la Communauté de Communes suite à la fusion :

LE PERSONNEL :

	Coulanges 2013	Forterre 2013	Fusion 2014
Nombre d'Agents	13	10	29
Masse Salariale	305 000 €	292 000 €	669 696 €

Suite à la fusion et avec l'ouverture de la crèche Les Coquelicots, le nombre d'agents est de 29, soit 22 Equivalents Temps Plein (ETP).

Suite aux divers arrêts (maladie, maternité...) qui ont nécessité de recruter des remplaçants, environ 32 fiches de paie sont réalisées chaque mois.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

	Coulanges 2013	Forterre 2013	Fusion 2014	2015 au 15/04/15
Arrêtés	PAS DE DONNEES	25	87	21
Contrats / Avenants			41	54
Délibérations	59	88	185	21

DOCUMENTS BUDGETAIRES ET COMPTABLES :

	Coulanges 2013	Forterre 2013	Fusion 2014
Nombre de budgets	1	4	7
Mandats	550	731	1471
Titres	442	786	849

FISCALITE :

	Montant/hab. des 4 Taxes 2013	2014	2015
Forterre	63	69	71
Coulanges	73		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.